

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**

Séance du 28 Février 2023

L'an deux mille vingt-deux et le mardi vingt huit à dix-huit heure quinze, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT, adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE; Mme Patricia VINGADASSALON M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL; Mme Clara RIGAH ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Patrick AJAS; Mme Francia ROSAMONT ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS; Mme Edwige BERMATOL Conseillers Municipaux.

Représentés :

M. Jean-Louis SAINILY par Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET
Mme Sylvie DAGONIA par Mme Christiane TREIL-ALBON
Mme Sonia MERCADIER par Mme Cindy ARNASSALON
Mme Annick ABELA par M. Patrick AJAS

Absents : M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Nicole RAMASSAMY ;

DELIBERATION N°2023/02/20

**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR
LE DEPLOIEMENT DU RESEAU WIFI REGIONAL**

Dans le cadre du projet de réseau wifi de la Région Guadeloupe, la Commune veut mettre à disposition du Conseil Régional de la Guadeloupe des Emplacements pour qu'ils établissent des points d'accès public au réseau Internet. Ils sont accessibles depuis les sites d'implantation et répondent à une vocation touristique et de développement économique. Un des principaux objectifs du projet de Wifi Territorial porté par la Région Guadeloupe est d'utiliser ce nouveau réseau comme un vecteur de développement économique pour l'ensemble de l'archipel. En effet, le Wifi Territorial vise à apporter une solution de communication aux citoyens mais également un moyen de valorisation du tissu économique local.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	28

Date de la convocation

10 février2023

*Date d'affichage de la délibération**Adopte à l'unanimité*

A cet effet, la Commune va élaborer une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal pour participer à la mise en œuvre de ce réseau wifi régional et déterminer les conditions d'installation.

Il s'agit pour la Ville de Lamentin à travers cette convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal de mieux répondre à ces enjeux de désenclavement numérique sur son territoire mais aussi d'apporter des solutions complémentaires à sa volonté de rendre effectif l'e-administration au service des usagers.

Le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer toute autorisation d'occupation du domaine public communal pour le déploiement du réseau wifi régional.

Le conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

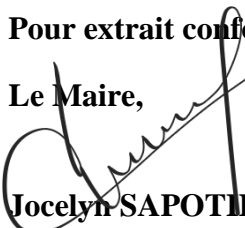
DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser l'occupation du domaine public communal pour le déploiement du réseau du réseau wifi régional.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,
Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE